

---

**CONTRAT DECENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ PUBLIC TOSA®**

---

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS:**

**1. ISOGRAD S.A.S.** dont le siège social est 35 rue des Jeûneurs à Paris (75002), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 525 280 616, représentée par son Président, Monsieur Marc Alperovitch ;

Ci-après désignée le "**Fournisseur**" ou "**ISOGRAD**";

**ET**

**2. LA SOCIÉTÉ FUTURE ACTIVITY** dont le siège social est situé au 22 rue KEPLER 67200 STRASBOURG immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 53442926100025 et représentée par Monsieur ZOUHAIR BOUADOUD.

Ci-après désigné le "**Organisme**" ou le "**Partenaire**".

Le Fournisseur et le Partenaire étant ci-après dénommés ensemble les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

**IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

1. ISOGRAD est une société spécialisée dans l'évaluation des compétences dans le domaine de l'utilisation des outils informatiques. ISOGRAD a développé un logiciel dénommé TOSA® (ci-après le "**Logiciel**") dont la fonction est de permettre l'évaluation des connaissances et des compétences (les "**Tests**") dans le domaine de l'informatique. Les caractéristiques de ces tests sont décrites en Annexe 1.
2. Le Partenaire souhaite devenir un centre agréé TOSA® ("Centre de passage" ou "Centre Agréé") afin de pouvoir proposer le passage des tests d'évaluation TOSA® et certification TOSA® développés par ISOGRAD.
3. C'est dans ce contexte que le Fournisseur et le Partenaire se sont rapprochés pour formaliser :
  - les conditions dans lesquelles l'Organisme deviendra Centre Agréé TOSA® de passage des Tests fournis par le Fournisseur;
  - les conditions d'utilisation par le Partenaire du Logiciel et de distribution des Tests (le "**Contrat**").

**CELA ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet**

Le présent Contrat a pour objet l'agrément du Partenaire en tant que Centre de passage descertifications TOSA®. Il définit les conditions requises pour faire passer les certifications TOSA®.

Les Tests seront délivrés et mis à disposition du Partenaire dans les conditions définies en Annexe 1. Les Tests seront passés en ligne par les utilisateurs à partir de la plateforme disponible à l'adresse [https://www.isograd.com/login.php?lan\\_id=1](https://www.isograd.com/login.php?lan_id=1) accessible sur un site sécurisé certifié par GeoTrust Extended Validation SSL CA (la "Plateforme"). L'acceptation des présentes implique l'acceptation des conditions générales du Fournisseur telles que définies en Annexe 2 (les "Conditions Générales"). Les termes utilisés et non définis aux présentes ont le sens indiqué aux Conditions Générales.

Le Partenaire intervient en son propre nom et pour son propre compte et ne pourra ainsi en aucun cas engager le Fournisseur à l'égard des tiers.

## **Article 2 – Conditions d'agrément**

### **2.1 Conditions de passage du TOSA®**

Dans le cadre de la certification TOSA®, le Partenaire s'engage à respecter les conditions de passage telles que définies en Annexe 1.

### **2-2 Promotion du TOSA®**

Le Partenaire s'engage à faire la promotion des Tests de certifications TOSA® et de son statut de Centre Agréé TOSA® auprès de ses stagiaires, partenaires et clients. A cet effet, le Fournisseur remettra au Partenaire un kit de communication spécifique pour les Centres Agréés. D'une façon générale, le Fournisseur s'engage à transmettre au Partenaire toutes informations en sa possession qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles à la promotion des Tests.

Pendant toute la durée du Contrat, le Partenaire pour réutiliser les Marques pour la distribution et la promotion des Tests, dans le strict respect des consignes et chartes d'utilisation qui lui seraient explicitement communiquées par le Fournisseur. Le Partenaire reconnaît que les droits de propriété intellectuelle sur les Marques, le Site, la Plateforme ou le Logiciel sont la propriété exclusive du Fournisseur et reconnaît qu'il ne dispose lui-même d'aucun autre droit que celui de les utiliser pour les besoins et dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Par ailleurs, le Partenaire autorise le Fournisseur à communiquer sur le statut de Centre Agréé TOSA® du Partenaire sur le Site ainsi que sur toutes documentations d'ISOGRAD (notamment les communiqués de presse, plaquettes, présentations commerciales, emailing, newsletter). Pour ce faire ISOGRAD pourra utiliser le nom du Partenaire (dénomination sociale), son logo et/ou ses marques, ainsi que ses coordonnées (adresse, téléphone, courriel, site web...).

### **2.3 Accueil du public**

Le Partenaire s'engage à disposer d'un local adapté permettant l'accueil du public conformément à la législation applicable et notamment, mais de manière non exhaustive, en stricte conformité avec la législation relative aux établissements recevant du public.

Le Fournisseur s'engage à assurer le référencement du Partenaire en tant que Centre Agréé sur son Site ou sur tout autre support de communication qu'il jugera adapté.

A cet effet, le Partenaire transmettra au Fournisseur les coordonnées d'un ou plusieurs interlocuteurs en charge du TOSA au sein de son organisation, susceptibles de répondre aux demandes entrantes.

Par ailleurs, le Fournisseur se réserve la possibilité de transmettre au Partenaire les demandes de particuliers ou d'organisations souhaitant passer ou faire passer une Certification TOSA®.

**Paraphes**





Le Partenaire s'engage à traiter ces demandes en se conformant aux critères de qualité de service en vigueur au sein de son organisation.

### **Article 3 – Conditions financières**

#### **3.1 Commande de Crédits d'évaluation et de certification TOSA®**

Les Tests mis à disposition par le Fournisseur seront crédités et facturés suivant les conditions définies en Annexes 1 et 2.

La signature du présent contrat est soumise à une commande initiale minimum de cinquante (50) Crédits de certification TOSA® et de 50 crédits d'Évaluation TOSA® par le Partenaire pour chacun de ses établissements bénéficiaires de l'agrément, tels que communiqués à la signature des présentes. Par dérogation aux Conditions Générales, les Crédits de certification TOSA® issus de la commande initiale du Partenaire ont une durée de validité de vingt-quatre (24) mois à compter de leur mise en service.

En fonction de ses besoins dans le cadre du présent Contrat, le Partenaire pourra passer de nouvelles commandes de Crédits d'évaluation et de certification TOSA®. La quantité minimum pour les commandes de renouvellement est de vingt (20) Crédits pour les tests d'évaluation et de vingt (20) Crédits pour les tests de certification TOSA® (sauf commande en ligne). Les Crédits de tests d'évaluation et de certification TOSA® issus des commandes de renouvellement ont une durée de validité de douze (12) mois à compter de leur mise en service.

#### **3-2 Frais d'accès au système et formation initiale des administrateurs de la plateforme TOSA®**

Les frais d'accès au système et la formation initiale des administrateurs désignés par le Partenaire à raison de 10 administrateurs maximum par établissement sont facturés pour chaque établissement bénéficiaire de l'agrément sept cent-quatre-vingt-dix (790) euros hors taxes.

Ces frais sont facturés en une fois au jour de validation de la première commande du Partenaire.

### **Article 4 – Entrée en vigueur – Durée**

Le présent Contrat d'Agrément habilite le Partenaire à faire passer les Tests de certifications TOSA® sous réserve du respect des conditions requises définies en Annexe 1. Le contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, étant entendu que l'agrément ne sera effectif qu'à compter de l'activation de l'accès à la Plateforme par le Fournisseur, laquelle interviendra dans un délai raisonnable suivant l'accomplissement de la formation initiale par les administrateurs désignés par le Partenaire conformément à l'article 3.2.

Ce Contrat d'Agrément est conclu pour une durée d'un (1) an et soumis à tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception respectant un préavis de trente (30) jours calendaires, le préavis courant à compter de la réception de ladite lettre par l'autre partie.

La partie ayant l'initiative de la dénonciation mentionnera, pour la bonne information de l'autre partie, les raisons pour lesquelles elle souhaite mettre un terme au Contrat.

Il est expressément convenu que la fin du Contrat dans les conditions prévues au présent article ne donnera lieu à aucune indemnité, à quelque titre que ce soit, au bénéfice de l'une des Parties.

Quelle que soit la cause d'expiration du Contrat, en ce compris la non-reconduction dans les conditions prévues au présent article ou la résiliation dans les conditions prévues ci-après, l'accès à la Plateforme sera automatiquement interrompu et les Packs et Crédits non consommés à la date effective d'expiration seront annulés par le Fournisseur, sans que le Partenaire puisse prétendre à aucun remboursement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

**Paraphes**



## **Article 5 – Résiliation**

Le Contrat pourra être résilié immédiatement, de plein droit et sans formalités par l'une des Parties en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations aux termes du Contrat si ce manquement n'est pas corrigé dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant réception par la Partie en manquement d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ce manquement et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Partie ayant pris l'initiative de la résiliation pourrait prétendre. Le Fournisseur pourra résilier immédiatement, de plein droit et sans formalités le Contrat en cas de développement par le Partenaire ou pour son compte d'un produit propre et similaire au Logiciel objet des présentes, sur simple notification sans mise en demeure préalable.

## **Article 6 – Obligations et responsabilité des Parties**

### **6.1 Obligations et responsabilité du Partenaire**

Le Partenaire est uniquement autorisé à accomplir les opérations se conformant (i) au présent Contrat, (ii) à la documentation fournie, (iii) à toute autre restriction indiquée dans un autre document accompagnant la Plateforme ou adressée par écrit au Partenaire et (iv) aux lois et règlements applicables. Il ne sera pas autorisé, quelles que soient les circonstances, et ne pourra pas plus autoriser un tiers, à (i) utiliser la Plateforme en violation des droits et obligations prévues par le Contrat, (ii) notamment corriger, traduire, modifier ou préparer une œuvre dérivée à partir de la Plateforme ou de la documentation ou (iii) supprimer de la Plateforme ou de la documentation tout élément d'identification des droits d'auteur, des Marques ou tout autre indication de droits réservés.

Le Partenaire communiquera au Fournisseur, les informations suivantes concernant les personnes habilitées à surveiller la certification : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone portable, lien avec le Fournisseur. ISOGRAD traitera ces données pour des raisons de support au cours de l'examen (par exemple afin de joindre lesdites personnes habilitées si un problème technique devait être détecté). Conformément à l'article 10 des Conditions Générales, le Partenaire s'engage à informer ces dernières par écrit des modalités de traitement de leurs données par ISOGRAD et s'enquerra auprès d'ISOGRAD de tout élément d'information nécessaire au regard de la législation applicable.

### **6.2 Obligations et responsabilité du Fournisseur**

Le Fournisseur s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation de la Plateforme. Il ne garantit toutefois pas que la Plateforme soit exploitable sans erreur ou de manière ininterrompue. En outre, compte tenu de la nature du réseau Internet, le Partenaire reconnaît et accepte que le Fournisseur ne puisse être tenue pour responsable des interruptions, défaillances ou altérations d'accès à ses services, qui pourraient résulter du réseau lui-même, des moyens de connexion utilisés, ou de toute autre cause extérieure. L'obligation du Fournisseur d'assurer la sécurité de la Plateforme et la confidentialité des informations stockées est en tout état de cause une obligation de moyens et le Fournisseur ne peut garantir de sécurité absolue.

A l'exception des stipulations expressément mentionnées ci-dessus, la Plateforme et la documentation sont fournies « en l'état » et « sans garantie », et le Fournisseur exclut et se dégage spécifiquement par les présentes de toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ainsi que toute autre garantie, qu'elle soit expresse ou implicite en vertu de la loi, d'une autre règle de droit ou d'un usage commercial, notamment de conformité à une norme ou documentation quelconque, d'entretien, de jouissance paisible ou de non-contrefaçon de droits des tiers.

## **Article 7 – Dispositions générales**

### **7.1 Modification**

Le contenu du Contrat pourra être modifié ou complété par voie d'avenant écrit, signé par les Parties.

**Paraphes**

## 7.2 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée, sous réserve des dispositions contraires du Contrat. Dans ce cas les Parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

## 7.3 Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références qui y seront faites, et ne seront pas censés avoir par eux-mêmes une valeur contractuelle ou une signification particulière.

## 7.4 Notifications

Pour l'exécution du Contrat et de ses suites, les Parties font élection de domicile en celui indiqué en en-tête du Contrat. Toute modification des adresses figurant en tête du Contrat devra être elle-même notifiée à l'ensemble des Parties.

## 7.5 Intégralité du Contrat - Modifications

Les annexes du Contrat en sont indissociables et en font partie intégrante, étant précisé que les termes définis au présent Contrat ont la même signification lorsqu'ils sont employés dans les annexes et vice versa, sauf stipulation contraire.

Le contenu du Contrat pourra être modifié ou complété par voie d'avenant écrit, signé par les Parties. Aucune tolérance ou inaction de la part d'une des Parties ne pourra être interprétée comme une renonciation à leurs droits respectifs aux termes du Contrat.

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée, sous réserve des dispositions contraires du Contrat. Dans ce cas les Parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

## 7.6 Loi applicable - Litiges

Le Contrat est soumis au droit français.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du Contrat sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

## 7.7 Intuitu personae

Il est convenu entre les Parties que le présent Contrat est conclu en considération de la personne du Partenaire, lequel ne pourra transférer, céder, concéder par voie de sous-licence, transférer ou grever ses droits ou en disposer de toute autre façon (notamment dans le cadre d'une location-gérance, d'un apport par voie de fusion, d'une transmission universelle du patrimoine ou de toute autre opération sur le capital ou le fonds de commerce) ou sous-traiter ou transférer ses obligations en vertu du présent Contrat ou en disposer de toute autre façon en l'absence de l'accord écrit préalable du Fournisseur. En revanche, le Fournisseur se réserve le droit de transférer le Contrat à toute tierce partie à sa seule discrétion et le Partenaire consent par avance à toute opération à cette fin.

## Article 8 – Annexes

Annexe 1 : Caractéristiques des Tests, pré requis et conditions de passage de la certification

Annexe 2 : Conditions Générales

Annexe 3 : Contenu de la formation initiale des administrateurs des centres agréés

Paraphes

Fait à STRASBOURG, le 29/03/2021  
En deux (2) exemplaires originaux

*Signature et cachet*

**ISOGRAD SAS**  
**Monsieur Marc Alpérovitch**  
**Président**

**ISOGRAD**  
SAS au capital de 100 162 € - R.C.S. Paris 525 280 616  
25, boulevard des Italiens - 75002 PARIS - France  
01 42 66 28 88  
www.isograd.com

*Signature et cachet*

**Société : FUTURE ACTIVITY**  
**Prénom nom : ZOUHAIR BOUADOUD**  
**Fonction:GERANT**

**FUTURE ACTIVITY**  
22 Rue Kepler  
67200 Strasbourg  
info@futureactivity.com  
tél. 03 69 48 15 68  
Siret: 534 429 261 00025  
Enregistré sous n°44670591467

## Annexe 1

### **A. *Eléments descriptifs des tests TOSA®***

#### **i. Logiciel**

Les Tests disponibles sont :

- Les Tests d'évaluation et le test de positionnement TOSA®
  - Excel 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - Word 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - PowerPoint 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - Outlook 2010, 2013, 2016
  - Access 2010
  - VBA Excel 2010 et 2019
  - TOSA DigComp
  - Photoshop
  - InDesign
  - Illustrator
  - Autocad
  - PHP
  - Java
  - C#
  - C++
  - Web Design (HTML/CSS/JavaScript)
  
- Les certifications TOSA®
  - Excel 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - Word 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - PowerPoint 2007, 2010, 2013, 2016, 2019
  - Outlook 2010, 2013, 2016
  - Access 2010
  - VBA Excel 2010 et 2019
  - TOSA DigComp
  - Photoshop
  - InDesign
  - Illustrator
  - Autocad

Cette liste est susceptible d'être modifiée par le Fournisseur à tout moment, une telle modification faisant l'objet d'une information adressée par e-mail au Partenaire.

#### **ii. Caractéristiques des Tests**

- « Test d'évaluation » TOSA®
  - 1 test par version de logiciel
  - plafonné à 30 ou 40 minutes
  - Entre 20 et 25 questions
  - pour le candidat : 1 score de 1 à 5 ainsi qu'une cartographie de compétences
  
- Certification TOSA® :
  - 1 test par version de logiciel
  - plafonné à 60 minutes

**Paraphes**





- entre 25 et 35 questions
- 1 score sur 1000
- une certification valable 3 ans

Les tests d'évaluation ou de positionnement sur PHP, Java, C#, et Web Designer sont des tests séquentiels en ligne avec des exercices de code (le candidat répond à la question par une séquence de code).

Ces caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées par le Fournisseur à tout moment, une telle modification faisant l'objet d'une information adressée par e-mail au Partenaire.

### ***B. Prérequis techniques pour le passage des tests TOSA®***

Avant de faire passer un Test d'évaluation ou certification TOSA®, il convient de s'assurer que les postes de passage sont conformes aux prérequis définis dans le *Manuel Technique* remis à la signature du présent contrat.

Ces prérequis concernent :

- la connexion internet et la bande passante disponible
- la version de navigateur utilisée
- la résolution d'écran

Le Centre Agréé doit également s'assurer :

- Qu'il dispose d'une bande passante suffisante en fonction du nombre prévu de candidats en connexion simultanée.
- Que les paramètres de sécurité réseau permettent l'accès aux Certifications TOSA® dans de bonnes conditions.

### ***C. Protocole de passage de la Certification TOSA®***

Le Test d'évaluation TOSA® peut être passé par le candidat dans les locaux du Centre Agréé ou depuis n'importe quel endroit ayant un accès à Internet, avec ou sans surveillance.

La Certification TOSA® doit être passée en conditions d'examen, selon le protocole décrit ci-après.

Des informations détaillées sur la configuration des postes et les conditions de passage sont disponibles dans les documents *Manuel de l'Examineur* et *Manuel Technique* remis à la signature du présent contrat.

#### **i. Configuration des postes de passage**

Le passage de la Certification TOSA® nécessite la mise en place de certaines **restrictions techniques** sur les postes des candidats.

L'objectif de ces restrictions est d'éviter que le candidat puisse aller chercher une réponse sur internet ou dans le logiciel sur lequel il est testé.

Ainsi, l'ordinateur sur lequel est passé la Certification TOSA® doit être configuré de la manière suivante :

- La session utilisateur ne doit pas permettre l'accès aux logiciels bureautiques (notamment Excel, Word, Powerpoint, Access et Outlook).
- Un seul navigateur internet doit être accessible par le candidat : celui qui sera utilisé pour le test.
- Le navigateur utilisé pour le test doit obligatoirement être configuré avec une « liste blanche » limitant l'accès aux seuls URL du test.

#### **ii. Conditions de passage de la Certification TOSA®**

Deux modalités de passage distinctes sont autorisées :

**Paraphes**







a. Passage dans les locaux du Centre Agréé

Outre les conditions techniques énoncées ci-dessus, le passage de la Certification TOSA® doit respecter les conditions suivantes :

- L'examen doit se dérouler dans une salle adaptée et isolée.
- L'examen doit être surveillé par un référent du Centre Agréé.
- L'identité du (des) candidat(s) doit être vérifiée avant le début de l'épreuve.
- Les téléphones portables, tablettes, casques audio, et documents sont interdits (papier blanc et stylo sont autorisés).
- Aucune pause ou interruption ne peut avoir lieu durant l'examen.

b. Passage sur le site d'un client du Centre Agréé

En cas de besoin, le passage de la Certification TOSA® peut également être organisé dans les locaux d'un client du Centre Agréé.

Ce dernier doit en assurer le bon déroulement en respectant les mêmes conditions de passage que dans ses propres infrastructures (cf. point ii.- a.), hormis les spécificités suivantes :

- L'examen doit se dérouler dans une salle adaptée et isolée du site client (salle de formation, salle de réunion,...).
- L'examen doit être surveillé par un référent du centre agréé. La surveillance ne peut en aucun cas être assurée par un collaborateur du client.
- Les postes utilisés pour le passage de l'examen doivent respecter les prérequis et restrictions techniques décrits au paragraphe C.i.

**En cas d'impossibilité d'appliquer les restrictions techniques** sur les postes de passage du client, une alternative est proposée via l'activation du **mode plein écran du navigateur**.

Le mode plein écran du navigateur est une solution alternative à la liste blanche et à la restriction d'accès aux logiciels bureautiques. Il contraint le candidat à rester sur l'onglet du test, l'empêchant ainsi d'accéder au logiciel concerné ou à d'autres ressources internet.

Le mode plein écran ne peut être activé que par ISOGRAD, **ponctuellement** et **uniquement pour des certifications passées sur site client**.

Pour plus d'informations sur les modalités d'activation du mode plein écran, veuillez vous référer au document *Manuel de l'Examineur*.

**D. Tarifs et conditions commerciales**

**i. Principe général**

En tant que Centre Agréé TOSA®, sous condition d'acheter les crédits nécessaires, le Partenaire peut faire passer les Tests à ses clients et salariés.

Un crédit correspond à un test sur un logiciel dans une version et une langue données (ex : Excel 2007 version anglaise).

**ii. Conditions de facturation**

Les Tests sont facturés directement par le Partenaire à ses clients au prix en vigueur.

Le Partenaire bénéficie de prix d'achat des Tests spécifiques correspondant à la grille tarifaire organismes de formation disponible sur demande. Les Tests sont facturés au Partenaire à la signature du bon de commande.

Paraphes





Tarif public individuel de la certification TOSA®:

Il s'agit du tarif officiel de passage de la certification TOSA® applicable au public.

<b>Certification TOSA®</b>	<b>1 Logiciel</b> <i>ex: Excel</i>	<b>2 Logiciels</b> <i>ex: Excel + Word</i>	<b>3 Logiciels</b> <i>ex: Excel + Word + PPT</i>	<b>4 Logiciels</b> <i>ex: Excel + Word + PPT + Outlook</i>
<b>Tarif (TTC)</b>	79 €	148 €	198 €	228 €

Cas d'un contrat cadre entre le Partenaire et une entreprise cliente :

Dans le cas d'une commande groupée de Tests par une entreprise au Partenaire, ce dernier peut appliquer un tarif dégressif à cette entreprise correspondant à la grille tarifaire Entreprises en vigueur disponible sur demande.

**Paraphes**





## Annexe 2

### Conditions générales

#### 1. DÉFINITIONS

- ISOGRAD" est une société spécialisée dans l'évaluation et la certification des compétences informatiques (logiciels bureautiques, langages de programmation...). ISOGRAD a développé un ensemble de logiciels (ci-après le "Logiciel") dont la fonction est de permettre de traduire par un score les capacités d'un candidat à utiliser un logiciel (exemple : Excel, PowerPoint, Word...) ou ses compétences dans le domaine de la programmation (exemple : PHP, Java, .Net...).
- "La "Plateforme" désigne la plateforme de tests accessible en mode SaaS à l'adresse [www.isograd.com](http://www.isograd.com) ou l'adresse vers laquelle les appels à cette page sont redirigés (le "Site internet") et permettant l'utilisation du Logiciel.
- Les "Crédits" désignent les crédits d'évaluation ou de certification donnant un droit d'accès à la Plateforme et aux services accessoires, tels que décrits ci-dessous (en ce compris les "Multi-crédits" donnant chacun droit à plusieurs accès à la Plateforme aux fins d'évaluation ou de certification à un individu nommément désigné).
- Le "Client" désigne toute personne morale procédant, dans le cadre de son activité professionnelle, à la commande de Crédits en vue de la réalisation de tests d'évaluation et de certification TOSA® sur la Plateforme par les candidats présentés par le Client.
- Le terme "Conditions Générales" désigne les présentes Conditions Générales, lesquelles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par ISOGRAD. Il appartient au Client de les consulter et de les accepter formellement avant toute commande.
- Les Conditions Générales définissent les modalités de commande de Crédits et l'ensemble des conditions d'accès à la Plateforme.

Les documents contractuels liant ISOGRAD et le Client sont les présentes Conditions Générales, et, le cas échéant, le contrat et le formulaire « Centre Agréé TOSA® » pour la certification TOSA (le "Contrat de Centre d'Examen Agréé"). En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client reconnaît agir dans le cadre de son activité professionnelle.

#### 2. COMMANDE DE CREDITS

- **Comment commander des crédits ?**

Les crédits d'évaluation peuvent être commandés auprès d'ISOGRAD sur le Site ou directement par téléphone au +33 (0)1 42 66 28 88. La commande des crédits de certification est soumise à la signature d'un Contrat de Centre d'Examen Agréé. Veuillez nous contacter par courriel ([contact@isgrad.com](mailto:contact@isgrad.com)) ou par téléphone au +33 (0)1 42 66 28 88 pour connaître les conditions et modalités d'agrément.

#### **Procédure pour commander des crédits :**

Le Client doit être identifié de manière unique sur le Site au moyen de son identifiant utilisateur (login) et de son mot de passe. L'ensemble "identifiant" et "mot de passe" définit "les Codes d'Accès".

Le Client s'engage à renseigner au sein de l'interface en ligne ("le Compte") toutes les informations nécessaires pour passer une commande de Crédits.

Toute nouvelle commande de Crédits est conditionnée par le complet paiement par le Client des sommes dues au titre de sa précédente commande.

En validant la commande en ligne, il déclare avoir une bonne maîtrise et une bonne compréhension de la langue française, avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées pleinement et sans réserve.

Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ses Codes d'accès et donc des commandes passées en les utilisant.

**Paraphes**



Les commandes transmises à ISOGRAD impliquent l'acceptation de l'offre d'ISOGRAD et engagent irrévocablement le Client et ISOGRAD.

Toutefois, en cas de souscription à distance, le Client dispose de sept (7) jours francs à compter de son acceptation de l'offre pour se rétracter en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à ISOGRAD, Service commercial, 35 rue des Jeûneurs 75002 Paris, France, sauf si le Client renonce à son droit de rétractation dans le délai de sept (7) jours.

### 3. CONDITIONS FINANCIÈRES

#### • Tarifs

ISOGRAD propose une tarification sous forme de Crédits, avec trois types de Crédits :

- Les crédits d'évaluation TOSA. Un crédit correspond à un test sur un sujet et une langue donnés. Le Client ou le candidat présenté par le Client est libre d'utiliser ses crédits sur l'ensemble des tests disponibles sur la Plateforme.
- Les crédits de certification TOSA. Un crédit correspond à une certification passée sur un sujet et une langue donnés. Le Client ou le candidat présenté par le Client est libre d'utiliser ses crédits sur l'ensemble des certifications disponibles sur la Plateforme.
- Les crédits d'évaluation Cléa. Un crédit correspond à une évaluation passée sur un domaine CLéa. Le Client ou le candidat présenté par le Client est libre d'utiliser ses crédits sur l'ensemble des évaluations Cléa disponibles sur la Plateforme.

Sauf tarifs spécifiques prévus au Contrat de Centre d'Examen Agréé, les tarifs des crédits d'évaluation, des crédits de certifications et des services accessoires figurent dans la brochure tarifaire disponible sur simple demande. Dans le cas où le Client commande des Crédits directement depuis le Site, les tarifs lui sont communiqués au moment du passage de la commande.

#### • Facturation et paiement

La commande de crédits est consentie moyennant le paiement d'une somme forfaitaire, fonction du nombre de crédits d'évaluation et/ou de certification souhaités par le Client. Ce prix s'entend hors taxes et doit être majoré des taxes et droits en vigueur à la date de facturation.

Chaque facture, émise au jour de la commande, doit être payée par le Client au comptant à la date de réception de la facture et sans escompte. Dans le cas où le Client commande des Crédits directement depuis le Site, le règlement se fait par carte bancaire ou PayPal® à la validation de la commande.

Lors de la commande, le Client autorise expressément ISOGRAD à lui délivrer une facture au format électronique et sur un support durable.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, toute somme demeurant impayée à la date prévue portera automatiquement des intérêts équivalents à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au cours du semestre concerné, ce à compter de la date d'échéance et jusqu'au complet paiement, augmenté des frais de recouvrement ou d'un montant forfaitaire de quarante euros (40EUR) par facture concernée. Les intérêts de retard et la somme forfaitaire devront être payés spontanément par le Client.

En outre, ISOGRAD se réserve le droit de suspendre à tout moment, de plein droit et sans préavis le compte d'un Client en cas de défaut de paiement non régularisé dans un délai de quinze (15) jours calendaires à l'issue d'une mise en demeure, adressée par courriel à l'adresse fournie par le Client au moment de l'inscription.

### 4. OBLIGATIONS DU CLIENT

- Le Client s'engage à mettre à jour et à communiquer ses informations d'identification à ISOGRAD.
- Dans toute correspondance avec ISOGRAD, le Client devra mentionner ses références client (identifiant de connexion et raison sociale). ISOGRAD se réserve le droit de ne pas traiter les demandes incomplètes.

### 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL

- TOSA® et ISOGRAD® sont des marques communautaires déposées (les "Marques"). Ces Marques ainsi que les droits de propriété intellectuelle portant sur le Site, la Plate-Forme et le Logiciel demeurent la propriété exclusive d'ISOGRAD.

**Paraphes**




- La commande de Crédits permet, sur la base des présentes Conditions Générales et pour leur durée d'utilisation, au Client d'utiliser le Site, la Plateforme et le Logiciel uniquement pour ses besoins propres et conformément à leur destination.
- Elle n'implique aucun autre droit conféré au Client sur les Marques, le Site, la Plateforme et le Logiciel. En particulier mais de manière non exhaustive, le Client n'est pas autorisé à :
  - copier, imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie des tests ;
  - commercialiser, de quelque façon que ce soit les évaluations et les certifications en dehors des modalités spécifiquement prévues aux présentes ;
  - vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit le Logiciel ;
  - modifier le Logiciel et/ou fusionner tout ou partie du Logiciel dans d'autres programmes informatiques ;
  - reproduire les tests en vue de leur utilisation pour son propre compte ou pour un tiers ;
  - créer des œuvres dérivées basées sur les tests, le Site, la Plateforme ou le Logiciel ;
  - envoyer des messages électroniques via la Plateforme ou en lien avec les tests(i) à des individus n'ayant pas explicitement consenti à recevoir ces messages ou(ii) en masse et/ou à un nombre anormalement élevé de candidats ou (iii) dont l'objet n'est pas lié au passage d'un test.
- Le Logiciel et les tests devront être considérés par le Client comme une information confidentielle. Le Client s'engage en tout temps à conserver ces éléments confidentiels au bénéfice d'ISOGRAD, à ne les utiliser qu'aux fins prévues aux présentes et s'interdit de les imprimer, diffuser ou communiquer de quelque autre façon à tout tiers, et ce pour une durée de dix (10) ans, à compter de la plus tardive des deux dates entre la dernière commande de Crédits ou l'expiration du Contrat de Centre d'Examen Agréé le cas échéant quelle qu'en soit la cause.
- Il est expressément convenu que le Client s'interdit de corriger par lui-même toute anomalie quelle qu'elle soit, ISOGRAD se réservant seul ce droit. Si une anomalie survient dans l'utilisation du Logiciel, il devra la signaler sans délai à ISOGRAD.

## 6. QUALITÉ DE SERVICE

- ISOGRAD garde l'entière maîtrise de ses choix en matière de moyens techniques et humains. ISOGRAD s'engage à ce que la Plateforme fonctionne selon les caractéristiques suivantes : (i) L'accès à la Plateforme sera assuré vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), sous réserve des interruptions rendues nécessaires pour assurer la réparation ou la maintenance technique des matériels ou du Logiciel ; (ii) ISOGRAD mettra en place les contrôles d'accès nécessaires afin de s'assurer que toute personne accédant à la Plateforme est bien détentrice d'un code d'accès, ainsi qu'à fournir ses meilleurs efforts en vue de la sécurisation de la Plateforme ; et (iii) ISOGRAD se réserve le droit de changer de matériel ou d'environnement logiciel.
- ISOGRAD garantit exclusivement la conformité du Logiciel et des tests aux caractéristiques fonctionnelles et techniques figurant dans les spécifications indiquées sur le Site.
- Les tests sont susceptibles d'être modifiés par ISOGRAD à tout moment afin d'en améliorer le fonctionnement. En cas de modification substantielle affectant le fonctionnement ou les caractéristiques des tests, ISOGRAD interviendra gratuitement, pendant toute la durée d'utilisation de la Plateforme et à la demande de Client, pour tenter de corriger les anomalies signalées par le Client. Le Client devra soumettre à ISOGRAD un rapport documentant l'anomalie et l'expliquant clairement.
- ISOGRAD se réserve le droit d'utiliser le moyen le plus approprié pour effectuer la correction des anomalies.
- ISOGRAD ne garantit pas que le Site, la Plateforme, le Logiciel et les tests soient exempts d'anomalies et que leur fonctionnement ne soit pas interrompu. ISOGRAD décline toute responsabilité quant au préjudice qui pourrait résulter pour le Client et/ou pour ses candidats d'un dysfonctionnement ou d'une interruption de service sur le Site, la Plateforme ou le Logiciel. En outre et dans l'hypothèse où la responsabilité d'ISOGRAD serait engagée, seuls pourront être indemnisés les dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion

**Paraphes**




notamment mais non exclusivement de tout dommage indirect, tel que préjudice financier ou commercial, manque à gagner, perte d'exploitation ou pertes de données.

- En conséquence, il est rappelé au Client qu'il lui appartient de prendre toutes les dispositions pour établir les plans de sauvegarde adéquats et prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées notamment à une possible interruption d'exploitation ou à une possible perte de données sur le Site, la Plateforme ou le Logiciel.
- ISOGRAD pourra interrompre temporairement l'accès à tout ou partie du service pour des opérations de mise à niveau, de réparation ou toute autre opération de maintenance. En cas d'interruption totale du service, ISOGRAD s'engage à rétablir le service dans un délai de deux (2) jours ouvrés maximum.

#### 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

- Délai de mise en service : À réception du paiement de la commande par le Client, ISOGRAD s'engage à mettre à disposition sous trois (3) jours ouvrés la Plateforme du Client et d'en activer les droits d'usage conformément aux types de Crédits commandés par le Client.
- Sauf indication contraire, les Crédits sont valables pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de mise en service. Les Crédits non utilisés à l'issue des douze (12) mois pourront être renouvelés pour la même durée si le Client passe une nouvelle commande de crédits d'au moins 50% du solde de crédits non consommés.

#### 8. SUSPENSION / RÉSILIATION

- ISOGRAD pourra suspendre, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à l'issue d'une mise en demeure à cet égard non suivie d'effet et adressée par tout moyen, sans indemnité, tout ou partie de l'accès au Site, à la Plateforme et au Logiciel en cas de violation par le Client de ses obligations légales ou contractuelles, telles que fausse déclaration, usurpation d'identité, ou non-paiement d'une facture.
- ISOGRAD se réserve le droit de résilier immédiatement la ou les commande(s) passées par le Client, par tout moyen et sans indemnité, si la cause de la suspension n'a pas disparu dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la suspension susmentionnée. La résiliation entraîne la perte des Crédits commandés par le Client laquelle ne donne droit à aucun remboursement ou indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Client.

#### 9. RÉCLAMATIONS

- En cas de réclamation, le Client peut s'adresser par courrier à ISOGRAD, Service Commercial, 35 rue des Jeuneurs, 75002 Paris, France. ISOGRAD s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement sous trente (30) jours ouvrés à partir de la date de réception de celle-ci.

#### 10. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Les données personnelles incluses dans la base de données sont protégées au titre de la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (dite Loi Informatique et Liberté) ainsi qu'au titre du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) n°2016-679 applicable à compter du 25 Mai 2018. Dans ce contexte :
- Le Client est responsable du traitement et conserve l'entière maîtrise de sa base de candidats dans le contexte de son usage de la plateforme.
- ISOGRAD, en qualité de sous-traitant disposant des compétences et habilitations nécessaires, s'engage à n'utiliser les données personnelles de la base de candidats qu'aux fins nécessaires à l'exécution du service fourni par la plateforme, et ce, pour le compte du Client en fonction des seules finalités de traitement définies par le Client.

**Paraphes**




- ISOGRAD considérera comme strictement confidentielles toutes informations nominatives dans la base de candidats transmise par le Client. Les supports informatiques, documents et données personnelles transmis par le Client à ISOGRAD restent l'unique propriété du Client.
- Le client autorise expressément ISOGRAD à communiquer avec les administrateurs et les candidats qu'il crée sur la plateforme par email ou par téléphone pour les raisons suivantes : support technique, envoi des rapports, envoi des diplômes, envoi des invitations à passer un test, envoi d'un rappel pour passer un test, envoi des identifiants, envoi aux administrateurs d'informations techniques concernant la plateforme, les évolutions de la plateforme et les nouveaux tests disponibles sur la plateforme.
- Sauf autorisation préalable du Client, ISOGRAD s'interdit pendant la durée du Contrat et après sa fin, toute diffusion ou commercialisation auprès de tiers des informations en provenance du Client.
- Au terme du contrat, ISOGRAD archive puis supprime ou anonymise toutes les données de la base de candidats en détruisant toutes les copies existantes conformément à la législation en vigueur.
- ISOGRAD s'interdit de traiter, héberger ou transférer les données vers un pays situé en-dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne, sans en informer préalablement le Client. Le Client est informé qu'à tout moment, ISOGRAD peut faire appel à d'autres sous-traitants techniques à la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes quant à la mise en oeuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679.
- ISOGRAD s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles transmises, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. ISOGRAD sera par conséquent tenu pour responsable d'un non-respect de la présente clause.
- Si un incident de sécurité impactant l'intégrité ou la confidentialité des données personnelles du Client, traitées par ISOGRAD ou un de ses sous-traitants, est porté à la connaissance de ce dernier, le Client devra impérativement en être informé, dans les meilleurs délais après la découverte de l'incident, afin que les mesures qui s'imposent soient ensuite appliquées.
- Le Client pourra, à ses seuls frais, contrôler et auditer ISOGRAD ainsi que ses sous-traitants pour s'assurer que le traitement des données personnelles pour son compte se déroule en totale adéquation avec la loi et dans le respect des présentes.
- ISOGRAD se réserve le droit de coopérer, conformément à la loi, avec les autorités effectuant des vérifications sur des activités illégales effectuées via ISOGRAD.
- Le Délégué à la Protection de la Donnée (DPO) d'ISOGRAD peut être sollicité pour toutes questions relatives à la protection des données par mail : [dpo@isograd.com](mailto:dpo@isograd.com). Le client est informé que le personnel autorisé d'ISOGRAD à traiter les données personnelles est soumis à une obligation de confidentialité spécifique et est sensibilisé de manière continue à la protection des données personnelles.
- En cas de constatation du non-respect des dispositions de cet article, le Client pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, sans indemnité en faveur d'ISOGRAD.

## 11. USAGE DE MARQUE

- ISOGRAD se réserve le droit de citer le nom du Client (raison sociale ou marque) à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son site <http://www.isograd.com> et ses réseaux sociaux), ce que le Client déclare expressément accepter”.

### Paraphes





- Le Client peut renoncer au référencement de sa marque par ISOGRAD. La décision sera, en ce cas, notifiée par le Client à ISOGRAD par email à l'adresse suivante : [contact@isograd.com](mailto:contact@isograd.com). Elle sera suivie d'exécution immédiate.

## 12. LOI APPLICABLE – LITIGES

- Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution des Conditions Générales sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

**Paraphes**

	BZ
---------------------------------------------------------------------------------------	----

## Annexe 3

### Contenu de la formation initiale des administrateurs des centres agréés

La formation initiale des administrateurs des centres agréés doit respecter le plan de formation suivant :

#### 1/ Présentation générale de l'offre TOSA

- Caractéristiques des tests
- Les différences entre l'évaluation et la certification
- Les sujets disponibles

#### 1/ Administration de la plateforme de tests

- Connexion à la plateforme
- Création et gestion des administrateurs
- Création et gestion des groupes de candidats
- Création et gestion des emails
- Création et gestion des sessions
- Création de profils en fonction des métiers des candidats
- Réglage des paramètres du compte et des passages de tests
- Création des candidats et inscription aux tests
- Importation des candidats depuis un fichier Excel
- Actions sur un groupe de candidats
- Editions des rapports et consultation des résultats
- Exportation des résultats vers un fichier Excel
- Accès aux documents d'aide et support technique

#### 2/ Préparation et surveillance d'une session de certification TOSA®

- Prérequis techniques des postes de passage
- Présentation du protocole d'examen
- Paramétrage des postes de passage et essais préalables
- Simulation d'un passage de certification côté candidat
- Résolution de problèmes durant une session de certification